

Jaques-David Rochat, marchand des Charbonnières

Peut-être le plus importants de nos négociants combiens toutes époques confondues. A son décès, en 1776, il laisse un important patrimoine avec trois maisons, un immense domaine, du bétail, du matériel, mais surtout une fortune en titres et en argent d'un montant considérable. Les enfants n'auront pas de souci à se faire pour leurs vieux jours !

Nous découvrons dans l'état-civil, au registre des décès¹, que Jaques David Rochat dit Pyrod, bourgeois du Lieu et de l'Abbaye, est décédé le 7^e juin 1776. Il a été enseveli à l'Abbaye, mort âgé de 49 ans.

Cela nous permet donc de fixer son année de naissance, 1776-49 = 1727.

Aux alentours de cette date, registre des naissances², nous découvrons un Jaques David Rochat baptisé le 3 mars 1726, fils d'Abram Isaac Rochat des Charbonnières et de Jeanne Marie Rochat.

Le père de Jaques David serait donc Abram Isaac Rochat. Nous ignorons la date de naissance de ce dernier ainsi que celui de son épouse. Idem pour les dates de décès.

Que Abram Isaac Rochat soit réellement le père de Jaques David est prouvé par la note suivante :

74. Rochat, Abram David, Abram Isaac et Jaques David, frères, fils d'Abram Isaac Rochat des Charbonnières accordé le 29^e de 7bre 1754³

On peut tenter de remonter plus haut dans l'ascendance.

Un acquis de 1707⁴, du 9^e mai, fait intervenir les vendeurs, les hoirs d'Isaac Cleive des Charbonnières, et l'acheteur, Abraham Isaac fils de David Rochat Pirod des Charbonnières, ce qui devrait coller avec la famille évoquée plus haut. Alors le dit achète une partie de maison sise aux Charbonnières qui a le chemin public d'orient, la maison restante aux dits hoirs de vent, celle du dit acquisateur avec sa terre des autres parts. Prix : 60 florins, et trois florins de vins.

Cet achat pour agrandir la maison familiale, pourrait nous permettre de situer quelque peu celle-ci. Selon la description des parties voisines, nous la mettrions dans le grand voisinage du haut des Charbonnières, partie de bise. La suite nous permettra peut-être de mieux préciser cette situation.

Un échange a lieu le 7 mai 1732⁵ entre Néhémie Rochat, charpentier des Charbonnières et David et Abraham Isaac Rochat Pirod, frères du dit, tant à leur nom qu'à leur frère indivis, Abraham Rochat. Ceux-ci seraient, selon l'acte de 1707 cité plus haut, fils de David Rochat.

¹ ACV, Eb 73/2

² ACV, Eb 73/1

³ ACL, IAB1, registre des bourgeoisies, p. 6

⁴ ACV, Dh16, notaire Siméon Rochat de l'Abbaye.

⁵ ACV, Dh 16, notaire Siméon Rochat de l'Abbaye

Où l'on parle des Maisons neuves, mais sans que les précisions données puissent permettre de vraiment les situer. Le mystère demeure donc à leur égard, et même si dans un précédent texte, nous leur avons attribué les nos 96, 100 et 101 du cadastre de 1814.

Nous nous trouvons donc sauf erreur en présence de quatre frères, Néhémie, David, Abraham Isaac et Abram, tous fils de David Rochat.

Nous ne pouvons malheureusement pas remonter plus haut à partir de nos listages.

L'arbre généalogique « Ascendance paternelle de Jules-Moïse Rochat pasteur », donne Gédéon Rochat pour père de Jaques-David Rochat marchand. Cela ne se peut pas, puisque, selon le livre des bourgeoisies vu plus haut, Jaques David est fils de Abraham Isaac. La profusion des mêmes prénoms conduit parfois à des confusions redoutables que n'éclairent pas toujours l'état-civil qui ne permet pas de situer localement de manière absolue tous ces personnages de même nom.

Revenons à Jaques David Rochat qui s'est marié le 10 août 1753 à l'église du Lieu avec Anne Judith Meylan née en 1725. En 1770, dans le recensement de la population du village des Charbonnières⁶, nous le découvrons avec 10 personnes sous son toit. Sachant qu'il avait à l'époque 5 enfants, il faut supposer que le solde de la famille se compose, d'une part de lui-même et de son épouse, d'une mère possible voire en plus d'un père, et de un ou plusieurs domestiques, la maison réclamant beaucoup de bras comme le montrera le testament de 1776 à découvrir plus bas.

Nous trouvons Jaques David Rochat Pyrod marchand cité dans les écritures du village des Charbonnières, notamment en 1760, 1764 et 1769.

En 1760 notre homme a été reçu conseiller du village des Charbonnières :

Du même jour le Sr. Jaques David Rochat marchand des Charbonnières a été aussi reçu conseiller pour l'hameau des Charbonnières, et comme il est passé marchand, les mêmes réserves faites ci-dessus occasion le Justicier Reymond ont été faites pour lui, puisqu'étant marchand, il ne pourra s'en prévaloir pour en tirer des journées plus hautes que d'autres du dit Conseil⁷.

Si Jaques David est né en 1726, il aurait pu occuper des fonctions publiques dès 1746 environ.

Jaques David Rochat marchand est nommé conseiller de la commune du Lieu en 1775 :

Du 20 février 1775, le Conseil assemblé pour passer aux délibérations suivantes.

⁶ Voir supplément no 2 à l'histoire de la communauté du Lieu

⁷ AHC, AA1, du 9 9bre 1760

Monsieur le Juge Rochat des Charbonnières étant décédé de ce monde le 17 du courant, et comme par ce décès il a fait une vacance dans ce corps pour un conseiller des douze, les Srs. douze s'étant assemblés un moment avant le grand Conseil pour passer à faire une nomination de deux sujets propres afin qu'ils soient présentés aux deux Conseils réunis pour en faire le choix d'un pour remplir le poste ; ce que passé en connaissance, les Srs. douze avec Monsieur le ministre, l'on a nommé les Srs. Jean Pierre Rochat et Jaques David Rochat marchand.

Le Conseil réuni en corps, il leur a été proposé les deux membres, ce qu'ayant été pris en considération, l'on a choisi, nommé et établi le Sr. Jaques David Rochat marchand pour conseiller des douze ; ce qui lui a été rapporté, il a accepté et en même temps satisfait au serment requis.

Jaques David Rochat marchand décède dans la force de l'âge à quarante-neuf ans, un an plus tard, en 1776. Il n'aura donc été conseiller que pendant un an.

Dans l'inventaire de ses biens fait en 1780, outre de nombreuses créances dont les simples libellés couvrent des dizaines de pages, l'homme prête dans tout le Pays de Vaud et outre frontière dans une partie importante du Doubs, il laisse trois maisons, la plus importante, celle qu'il a construite il y a treize ans et où il habite, une autre vis-à-vis, sans grange ni écurie, une troisième venant des Pingolet, à l'orient de la neuve.

La maison sans grange ni écurie, encore que cela nous étonne qu'elle puisse avoir été conçue à l'époque de cette manière, puisque chacun avait besoin d'un domaine et de locaux agricoles afin d'y placer son indispensable bétail, est probablement l'antique familiale, celle que l'on habitait avant la construction de la maison de 1763. Il est possible que grange et écurie aient été transformées, une fois la maison délaissée, en vue de commerce, soit entreposage de fromages et autre matériel.

On apprend aussi par cet inventaire, que Jaques David Rochat était propriétaire de la moitié des moulins de Bonport.

On avait jusqu'à aujourd'hui mis l'essentiel de sa fortune comme conséquence directe d'une activité exceptionnelle dans le commerce du fromage. Il se peut aussi cependant que les moulins de Bonport, cela sous-entendant peut-être les autres bâtiments industriels, ait quand même encore été d'un bon rapport à l'époque. Pour preuve la valeur du dit établissement.

Nous ne saurons rien d'autre de l'activité industrielle de Jaques David Rochat.

Les nombreux champs de son domaine feront partie un jour de la vente de 1840. Il laisse aussi du bétail à profusion, 21 vaches (veaux et génisses y compris), deux chevaux, deux chèvres, un cabri, trois cochons blancs et six petits avec leur mère. Du linge, des meubles, des outils, de la vaisselle, des armes, des livres de religion, des traîneaux, des chars, des outils divers dont ceux pour la campagne et ceux pour un atelier de menuisier et du matériel de chalet.

On le voit, Jaques David Rochat, issu d'un milieu en apparence modeste, bien qu'il ait eu un oncle portant le même nom que lui et lui aussi marchand, s'est tôt fait une situation qui le hisse haut au-dessus de tous les autres habitants de ce village. Il doit commercialiser un nombre considérable de pièces de fromage qu'il peut acquérir un peu partout dans les environs et sur France. Une partie est peut-être livrée directement aux capitales acheteuses par des charretiers, d'occasion ou professionnel, une autre est entreposée dans sa cave, celle-ci spécialement aménagée dans ce but lors de la construction de la maison en 1763.

Celle-ci, sur laquelle il convient de s'attarder, no 90 du cadastre de 1814, est une bâtisse superbe, vaste ferme à l'immense toit, aux grands appartements et avec justement une grande cave à fromage dont l'entrée se fait au levant par une porte voûtée, celle-ci à l'époque de la construction donnant directement sur la cour arrière située à peu de chose près au même niveau. Les remblais que l'on y trouve sont postérieurs à cette époque.

Une telle maison n'avait pu qu'être construite par un homme ayant rapidement développé un commerce dégageant de substantiels bénéfices.



La maison telle qu'elle était vers 1980. La façade a été entièrement refaite en tavillons depuis lors. Et telle qu'elle apparaît sur une maquette faite par M. Patrick Ditzoff de Genève. Une merveille !





On a pu lire dans le livre du Conseil du Lieu.

Du 21 9bre 1762, le Conseil a accordé un acte pour du bois et pour bâtir une maison au sieur Jaques David marchand sur la relation du sieur Pierre Abram et Abram Isaac Rochat charpentier, portant 175 plantes ; on l'a réduit à 120 plantes⁸.

La maison sera achevée un an plus tard. Sur le cartouche apposé des deux côtés de la maison on peut lire : I.D R.M D.M. D.F.R. 1763



Relevé Jean-Moïse Rochat de 1993

Ce qui devrait se lire comme ceci :

Ligne du haut I pour J = J.D.R.M. = Jaques David Rochat marchand

⁸ Registre du Conseil , A6

Ligne du milieu : D.M. pour David Moïse, l'un des fils

Ligne du bas : David-Frédéric Rochat.

Le doyen, dernier des fils, n'est pas encore né et les femmes n'entrent malheureusement pas en ligne de compte dans ce témoignage gravé.



L'une des plus anciennes vues du village des Charbonnières, photo que l'on peut dater de 1870 environ. La maison Pitôme est à l'arrière-plan de l'église. On découvrira à gauche de celle-ci l'ancien bâtiment de la fromagère. La route passant entre le Vieux-Cabaret et l'église est flambant neuve. Au premier plan l'ancienne, celle du Crêt du Puits. Dans l'espace compris entre les deux routes, vont se construire très prochainement deux maisons d'importance, le collège, en 1876, et la maison Saïset, en 1877.



Caves à fromage avec la formidable porte voûtée qui donne accès à la petite cave. Ce qui permet de déduire que le bûcher en bois situé au levant de la maison ne date pas de la construction de la maison, mais a été rajouté ultérieurement et que cet accès à la petite cave, était autrefois la sortie de la grande cave au même niveau que la cour extérieure, ou tout au moins avec une pente qui n'aurait été que modeste et n'aurait guère gêné le va et vient lors du charriage des fromages, que ce soit pour les introduire dans la cave ou pour les en ressortir. On imagine le trafic que cette activité générerait.



Des armoires d'époque dans l'appartement de M. Gaston Guignard. Le temps s'est arrêté à l'intérieur de cette maison.



Et tout ça sent bon le vieux !

L'inventaire au décès de Jaques David Rochat, un véritable monument, nous laisse le détail du mobilier de chalet, par conséquent il est possible que Jaques David Rochat, en plus d'être marchand de fromage et industriel, ait été amodiateur de montagne, plutôt sur France que sur Suisse où sa présence n'est signalée nulle part.

Mobilier du chalet

Une rèche à faire le fromage (chaudière, enrochoir ??)

Un tramois (?)

Deux petites bollies pour la présure (boilles)

6 pieds dont deux ne valent rien (?)

4 seillons à tirer (ou à traire)

2 tonneaux pour lazy (azy, liquide pour la coagulation du lait, obtenu à partir de la cailllette de veau)

Une bonne demi-seille et deux mauvaises

Un lavoir

Un entonnoir pour lazy

Une poche à serai de cuivre

Une poche à écrémer

Un brochet où on tient le sel (récipient)

Un puisoir pour la cuite

Une beurrière

Une poche pour le petit lait

Une chaise à une jambe (botte-cul)

Trois lâches qui ne valent rien (?)

Un râteau à dents de fer

9 baignoires

3 petits dits dans lesquels on mange

12 lins de vaches en fer et un chez les Lardiet en Bourgogne (liens)

Un petit toupin et une mauvaise sonnaille.

Le temps des montées avec grosses sonnailles n'était très certainement pas encore venu !

Il est intéressant de jeter encore un œil sur les marchandises en stock, inventaire qui prouve que l'homme n'était pas seulement marchand de fromage, loin de là :

Marchandises

3 restes de pièces de piez pour fromages contenant 9 grands & 14 médiocres

67 douzaines peaux de caillet

99 livres poids de 18 onces tabac à fumer

*10 peaux de veau médiocres
546 livres tabac Corsat
113 livres tabac commun
310 livres tabac St. Vincent
100 boîtes façon maraco à 5 batz la boîte
34 boîtes façon Hollande à 3 batz la boîte
96 pièces de fromage dont environ la moitié sont fendus et éclatés, pesant
poids de 18 onces, 4156 livres évalués les uns dans les autres à L 23 10 s. le o/o
font 2441 fl. 6
9 pièces petits fromages soit tommes pesant au dit poids 240 l. à l. 20 le o/o
120 fl.
On a laissé quelques tommes fabriquées à la maison pour l'usage des gens de
la maison et des domestiques. 42 paquets contenant ensemble 3941 grosses
pierres marcassites tant bonnes que médiocres et mauvaises évaluées les unes
dans les autres à 11 crutzer la grosse en laissant 41 grosses pour les cassées et
pour celle qui peuvent se manquer dans les parties qui n'ont pas été
recomptées ; ainsi les 3900 grosses font 2681 fl. 3.*

Jaques David Rochat, en plus de fromage, traite donc de marchandises diverses que probablement il se procure au plat pays ou en France, tabac en particulier. Il fait aussi dans la lapidaire en gros, ce qui prouve que désormais une telle industrie est bien installée au village, encore que nous ignorons pratiquement tout de la manière dont celle-ci est véritablement organisée.

Les créances de débiteurs réputés solvables dans le Pays de Vaud, tous villages de la Côte et du Pied du Jura, se montent à 9519 florins.

Les créances des débiteurs réputés solvables à la Vallée, Vaulion et Vallorbe, se montent à 36 039 florins. Les habitants des Charbonnières sont 25 à avoir recouru à Jaques David Rochat pour un emprunt, y compris le village lui-même.

Les débiteurs réputés solvables en Bourgogne doivent une somme globale de 24 244 florins et proviennent de pratiquement tous les hameaux de la région de Mouthe – Rochejean.

Reste quelques milliers de florins pour les débiteurs douteux et pour les insolubles sans espérance.

Le montant total des créances se monte à 93009 florins 3 sols 4 deniers.

Qui dit mieux pour un homme de 49 ans !

Supposant 30 ans de carrière, cela représente, sans compter la valeur des bâtiments, du domaine et du matériel, une augmentation de fortune de près de 3000 florins par année.

Ce qui prouve à l'évidence le dynamisme hors du commun de ce marchand dont l'histoire complète resterait à faire si de nouveaux documents pouvaient intervenir.

Jaques David Rochat marchand, a aussi probablement lancé une tradition commerciale dans laquelle s'engouffreront bientôt maints habitants de ce village ayant hérité d'un peu de son dynamisme et de son savoir-faire.

Nous ne possédons aucun portrait de lui, le plus beau témoignage néanmoins de son passage ici bas restant sa superbe maison, l'une des grandes fiertés de la région qui ne la connaît même pas !

La suite de cette entreprise familiale est moins bien connue.

Jaques David Rochat épousa Anne Judith Meylan. Le couple eut cinq enfants :

David Moïse pasteur

David Frédéric

Abram Elie, né le 27 janvier 1765, baptisé le 10 février 1765, décédé le 15 juillet 1840, à l'âge de 76 ans. Longtemps pasteur à Agiez. Devint celui que l'on nomma le Doyen Elie, ayant accordé un fonds au village des Charbonnières dont les intérêts servent toujours à financer des étudiants du nom de Rochat poursuivant des études supérieures. Plaque souvenir apposée contre la façade de l'église des Charbonnières. Il s'agit-là de l'une de nos incontestables icônes !

Suzanne Julie, épouse Jaques David Aubert, conseiller aux Charbonnières (du moulin ?). Un fils notamment, Frédéric.



La place devant l'église. Derrière nous, non visible, le restaurant du Cygne. A gauche, non visible elle aussi, l'église. A gauche la fontaine dite de l'Eglise. Au centre, le Vieux Moulin. La fromagère en retrait, puis la boulangerie et la maison de Jules-Jérémie premier du nom. En retrait du Vieux Moulin, la maison du Gros Elie et celle de Constant Rochat qui accueillera un jour au sous-sol la forge du village. A droite la maison Pitôme.

Louise Charlotte Rochat, épouse David Nicole secrétaire. Une fille notamment, Judith.

David Frédéric, dit plus souvent Frédéric, sera à son tour marchand et brassera beaucoup. On le rencontre parfois au hasard de nos recherches. Ainsi déjà le 19 9bre 1777⁹ où on le voit, en compagnie de son frère David Moyse et de Jaques David Rochat justicier, vendre la totalité des moulins, scies, battoir et terres de Bonport, avec tous les meubles nécessaires aux dits moulins et scies, à Jaques Elie Rochat des charbonnières et à l'honorable commune de l'Abbaye. Le tout porte sur un montant de 25 900 florins.

On découvre pour le 18 août 1781 :

Le sieur Frédéric Rochat dragon et marchand des Charbonnières, s'est présenté, a requis qu'il lui accorde un acte pour la nécessité d'avoir du bois pour rebâtir sa maison provenant des massons Rochat et Pingolet, puisqu'il faut qu'elle soit réparée pour mettre une partie de ses prises et loger son bétail, et en même temps ordonné aux maisonneurs de lui en expédier leur relation en spécifiant le nombre qui lui en faut, ce que passé en connaissance, sa demande lui a été accordée¹⁰.



Constant Bélaz, prince consort, et son commis. Vers 1914. Le néveau est encore à l'ancienne.

Du 15 février 1782, notaire F. Bonard. Voici un acte traitant du sort du Moulin de la Sagne et des bâtiments industriels sous-jacents. Les vendeurs : Rodolphe David Rochat de l'Epine, conseiller du Lieu et honorée Jeanne Marie feu le sieur Jaques David Rochat dit Petit Jean et femme du sieur Frédéric Rochat marchand des Charbonnières. Les acheteurs : Jean Pierre Rochat, assesseur consistorial, Jaques Elie Rochat son neveu, conseillers du Lieu, et David Moyse Rochat des dites Charbonnières. Propriétés : le moulin et maison

⁹ ACV, Bp40/43

¹⁰ AHC, A1

de la Sagne, une scie et battoir en dessous du dit moulin, au bas du village des Charbonnières. Prix : 4140 florins.

On peut donc comprendre par cet acte, que l'épouse de Frédéric Rochat est aussi d'une famille fortunée, et qu'en fonction d'un phénomène naturel, on ne s'allie qu'entre gens d'un même milieu, et surtout le plus souvent d'une même situation financière. Ce qui fait que les familles du village se mélangent, certes, mais seulement par couches sociales.

Cet acte du 15 février 1782, figure dans les documents. Il serait à dépouiller de manière plus précise dans le cadre de l'histoire du moulin de la Sagne.

Le 29 mai 1783, notaire F. Bonard, les trois frères fils de Jaques David Rochat marchand, soit David Moyse Rochat, ministre du St-Evangile, Frédérick et Elie Rochat, vendent l'une des trois maisons que leur père avait pu posséder ainsi que quinze toises de terre en jardin situé à proximité. Il s'agit-là probablement de la maison Pingolet que l'on trouve à l'orient soit au-dessous de la maison de Jaques-David Rochat. Les trois frères se séparent aussi de 23 toises de jardin à choux à la Sagne. Le tout pour 1300 florins, ce qui ne représentait pas une bien grande valeur en comparaison de l'entier du patrimoine. Une maison probablement dans un état vétuste dont on ne savait plus trop que faire, mais qui pouvait toutefois, passant dans les mains d'un autre citoyen du village, permettre à celui-ci de s'établir honnêtement.

En 1787¹¹, lors du recensement de cette date, on découvre la veuve du Sr. Rochat marchand et ses deux fils + une fille. A la ligne d'après on lit : le Sr. Frédérick Rochat leur frère et sa belle mère 1 + 2. Il est donc seul avec sa femme et sa belle-mère, sans enfants, ce qui prouverait pour le futur la non continuité de la lignée, ses deux frères destinés à quitter le village.

Les hoirs de feu le Sr. Jaques David Rochat marchand sont cités en bloc en 1792, avec 4 membres masculins et 2 féminins. Le nombre des masculins nous étonne. Qui sont-ils ? Frédéric Rochat, ou David Frédéric, selon la description du fonds Fonds Rochaz des ACV devait déjà être décédé. Il y a là une inconnue dont nous ne pouvons venir à bout. Les deux fils pasteurs restent-ils encore à la maison avec par exemple deux domestiques ?

Ainsi donc David Frédéric serait déjà décédé à cette époque. On l'a désigné comme dragon en 1781 (voir plus haut). Il convient de revenir sur cette fonction que l'on peut considérer comme honorifique.

Des notes nous renseignent quelque peu sur le coût d'un tel équipement :

Du 10^e mars 1772. Les Sieurs Députés des trois communes de la Vallée assemblés au Lieu. Pour l'Abbaye le sieur Siméon Rochat du Pont Gouverneur ; pour le Chenit, le Sr. Jean Capt Gouverneur, et pour le Lieu, le sieur David Depraz Gouverneur avec le soussigné.

¹¹ AHC, IA2, recensement de 1785

Le sujet de cette assemblée est pour faire un compte des fournitures que la commune du Lieu a faites pour la monture des deux dragons qu'elle a rière elle et qui sont à la charge des dites communes, aussi bien qu'à celles d'Apples et Bursins (le tout fait par ordre).

Primo, payé à Maître Hiersin, sellier à Morges, le 1^{er} avril 1769, les dits Dragons y étant pour passer en revue, le tout relevé sur sa partie de la teneur suivante :

Pour deux licols avec les longues, 8/./.

Item, un poistra neuf, 1/9/.

Item, une courpière (croupière), 2/6/.

Item, deux sangles, 1/3/.

Item, une courroie aux fontes, ./9/.

Item, une chaînette au mors de bride, ./6/."

Item, pour de bouts de courroies rapondues et sangles, 1/10/6

Item, payé à Monsieur Corboz marchand de Lausanne pour quatre aunes de drap rouge pour un manteau au brigadier Lugrin pour passer en revue à Morges en avril 1770, y compris doublures et filet, 70/./.

Pour le tailleur, 3/./.

89/4/6

Maître Roberty de Morges, sellier de la Compagnie des Dragons a fourni pour les dits deux dragons par ordre de Monsieur le Colonel Defroideville, le tout à forme de sa partie ci-après transmise :

Primo, pour le Bridagier Lugrin, une selle neuve garnie de ses cuirs avec un cuir de bride, un cuir de filet et un licol, 32 L, en florins, 80/./.

Item, une ferrière en cuir avec sa courroie et son couvert, 5/./.

Item, un sac neuf en triège avec courroie, boucles et façon, 1/6/9

Item, un mors de bride avec les étriers, 10/./.

Item, pour la façon d'un équipage et d'un portemanteau de drap rouge garni en drap jaune, 8/9/.

Pour le Dragon Jaques David Rochat¹², un cuir de filet avec son fer, 5/./.

Item, une ferrière en cuir avec sa courroie et couvert, 5/./.

Item, un mors de bride, 5/7/6

Item, un sac comme dessus, 1/6/9

Item, un équipage, un portemanteau neuf comme ci-dessus, 8/9/.

Au Brigadier Lugrin pour voyage à Morges et pour un pistolet, 22/6/.

Item, à Monsieur Jaquet, marchand à Morges, pour drap fourni pour les deux équipages, 75/4/6

Pour les peines aux Gouverneurs du Lieu ayant retiré et payé les deux équipages, 5/6/.

Au secrétaire de dite commune pour faire les doubles de comptes, 2/6/.

Le dit jour vendu le vieux équipage réformé à 44/./.

Reste

281/3/.¹³

¹² Il s'agit très certainement d'une parenté de Jaques David Rochat

¹³ ACL, A6

D'autres informations, du 5^e 8bre 1782 permettent de mieux détailler le matériel nécessaire au dragon :

Liste des débours fait par le Dragon Aubert dont il demande d'être remboursé, puisqu'il veut prouver qu'il les a faits par ordre (en baches et crutzer) :

Pour une éponge 2 batz & une étrille 7 batz, 9/.

Pour une couverte sous la selle et un surfait et l'avoir fait raccourcir, 86/.

Pour avoir fait rapondre la bride qui était cassée, 3/.

Pour une couverte sur la selle, 100/.

Payé au maréchal pour ferrage du cheval, 16/.

Pour des cordes de trouses 20 batz & un peine de cheval 4 batz, 24/.

Pour un tourniste, 7/.

Pour un pistolet, 38/.

Payé aux taxeurs du cheval par ordre, 12/.

Pour des bois aux cordes de trouses, 4/.

Payé au tailleur pour ce qu'il a fait à l'équipage, 7/2

Au sellier Robert de Romainmôtier, suivant la partie qu'il a fournie à la commune du Lieu & ce qui lui a été payé par les Srs. Gouverneurs de dite commune, pour le même équipage :

Pour un filet et un licol, chacun 20 batz, 40/.

Pour un porte carabine et un porte crosse, 15/.

Pour une paire de grandes courroies à doubles boucles, 20/.

Pour un coussin de portemanteau rembourré la scelle et fourni une livre & demi de crin, 24/.

Pour une paire de sangles et un bout de croupière, 20/.

Pour deux crampons de fonte et deux contre sanglons, 4/.

Pour boucles et crochets à une bride, noircir et graisser la selle, 12/.

Pour un montant de poitrail et trois roses de fonte, 5/.

Pour un serreau de triège, 47/2

Baches : 494

Pour la partie de compte du Dragon Rochat des Charbonnières¹⁴ :

Pour une peau soit charbraque pour mettre sur la selle pour conserver l'équipage suivant l'ordre du colonel, 85/.

Pour une couverte en drap bleu de ciel pour mettre sous la selle, 50/.

Pour un sac de triège pour mettre l'avoine, 18/.

Pour la partie du sellier pour avoir rétabli l'équipage comme en fait foi son compte, 52/.

Pour une brosse et une éponge, 10/.

¹⁴ Le nom n'est malheureusement pas donné, mais selon les dates, il doit s'agir de David Frédéric Rochat.

Pour une étrille, 10 b., et un peigne, 4 b. 14/.
Pour rembourrage de la selle, 10/.
Pour les réparations faites pendant 4 années à l'équipage, 18/.
Pour ferrage du cheval pendant la campagne pour Genève, 11/.
Pour un serreau de triège, 45/.

Baches : 313

Le Dragon Aubert demande de plus qu'on lui paie les journées de son cheval qu'il a fourni pour aller pour Genève, à raison de 15 batz par jour, ainsi que les autres communes qui n'ont fourni les chevaux aux Dragons l'ont fait¹⁵.

L'absence de David Frédéric Rochat à la fin du XVIIIe siècle au moins est prouvée par la note suivante :

Liste de tous les fonds arribles de rière la commune du Lieu qui payaient ci-devant la dîme... les 4, 5, 6 février 1799 comme suit :

...
Les frères Rochat Ministres ont reconnu les pièces de terres suivantes... 3967 toises, 5 poses 467 toises¹⁶.

A la même date les frères Louis et Charles Rochat frères du Haut des Prés reconnaissent 8675 toises, soit 17 poses et 175 toises.

Cadastre 1810 du hameau des Charbonnières

43. Frères Rochat, ministres. Jardin : 29 toises. Prés : 1 poses 185 toises. Champs : 7 poses 498 toises¹⁷.

Tandis que Louis Rochat du Haut des Prés déclarait 93 toises de jardin, 5 poses 266 toises de prés, et 14 poses 454 toises de champs.

David Frédéric Rochat, fils de Jaques David marchand, quoiqu'il ait embrassé en une existence à son tour apparemment courte, ne devait pas laisser d'autres traces dans les archives, tout au moins pas à notre connaissance et selon l'état de nos recherches.

¹⁵ ACL, VA4.

¹⁶ Voir supplément no 3 à l'histoire de la communauté du Lieu, 1995, p. 74

¹⁷ AâHC, GA3, de 1810



La maison Pitôme en 1923. Jules-Louis Rochat, originaire de la partie occidentale, tient son fils Robert dit Binoce. La dame nous pose problème. Elle ne saurait être l'épouse du prénommé, qui aurait été beaucoup plus jeune. Nous posons qu'elle soit Mme Annette Bélaz, propriétaire de la moitié d'occident de la maison.

Le cadastre de 1814 nous fait découvrir que la maison no 90 appartient aux hoirs de Jaques David Rochat.

En 1835, le devis pour la maison est établi au seul nom de Rochat Abram Elie, Ministre. Libellé comme suit :

Dévis pour les réparations qu'il veut faire à sa maison aux Charbonnières :

1o La couverture de la remise de 34 pieds sur 20, ancelles et lambris.

2o Les 2 planchers de la dite remise, l'un en boudrons, l'autre en planches, de 28 pieds sur 14, 4 poutres de 15 pieds, 5 solettes de 28.

3o A la grange, 5 pièces de 59 pieds pour solettes, gîtes, fausses gîtes et filières, 7 colonnes de 10 pieds et 6 dites de 6, le plancher en plateaux de 50 pieds sur 11, une paroi entre la grange et l'écurie de 59 pieds.

4o A l'écurie, le plancher dessous en boudrons de 59 pieds sur 16, une partie de celui dessus en planches, de 30 pieds sur 16, 6 solettes de 59 pieds, 10 poutres de 17 et 6 crèches.

5o A l'allée, le plancher dessous en boudrons de 59 pieds sur 6, 3 solettes de 59 pieds.

6o A la cuisine, le plancher dessous en bourdons, de 23 pieds sur 13, 5 solettes de 23 pieds.

7o Le plancher d'une chambre ayant vue à vent, de 17 pieds sur 18, 7 solettes de 17 pieds.

8o La couverture en ancelles de la partie inférieure du pan occidental de la maison, de 66 pieds sur 13, 2 chéneaux de 66 pieds et deux dîtes de vingt.

9o La couverture de la chappe du côté du vent de 75 pieds sur 25 en ancelles. Pour le tout 82 plantes.

Sont signés : F. Sam. Guignard syndic, MReymond, Louis Capt, DGolay municipaux et David Berney, maître-charpentier, au Sentier, le 11^e juillet 1835¹⁸.

L'enquête sur les maisons de 1837 la décrit comme ceci :

No 271, tableau 22, article du cadastre no 157. Rochat Elie et neveux, ministres, aux Charbonnières, une maison d'habitation, grange, écurie et remise, contenant 53 1/2 toises. Plan fol. 50 no 90. Prix de revient 8000.- Conservation 6. Age 73 ans. Valeur locative présumée 55.- Prix de vente présumé 3200.- Juste valeur 5200.- Ce bâtiment d'une construction solide et d'une bonne distribution pour un gros rural, comprend une cave en terre, un rez-de-chaussée, et un étage bien bâti. Deux cheminées. Les jours, par la mauvaise direction de la toiture, ne sont pas bons¹⁹. Dans le toisage on n'a pas compris l'avant-toit où sont des angles doubles.

Suite au décès de David Frédéric Rochat et au départ des deux autres fils de la maison, il est assuré que le domaine et la ferme furent gérés par un fermier. L'un de ceux-ci, de 1821 à 1841, aurait été Edouard Rochat, personnage au sujet duquel nous n'avons aucune information.

Domaine et maison furent vendus en mise publique le 10 novembre 1840.

La maison fut rachetée par David Louis Rochat pour le prix de 3602 francs. Le domaine fut acquis en 29 numéros par différents propriétaires du village qui purent ainsi agrandir, si peu que ce soit parfois, leurs propriétés.

Il est possible, et même probable, que ce fut Abram Elie Rochat lui-même qui avait fixé les modalités du partage, estimant que chacun des propriétaires du village devait avoir sa chance et se refusant à ce que ce soit le même qui emporte le tout. Mesure de précaution qui lui rend honneur.

Cette vente mettait une fin définitive de la présence de la famille de Jaques David au village.

¹⁸ ACL, S9, p. 203

¹⁹ Remarque assez curieuse des taxateurs. Certes, la façade ne reçoit pas le tout premier soleil, néanmoins assez tôt elle est en pleine lumière, et jusqu'au soir, et surtout, donnant directement sur le vallon inférieur de la Sagne qui n'est pas construit, elle n'a aucun bâtiment en face d'elle pour la gêner d'une façon ou d'une autre. Ces messieurs avaient donc des critères qui nous échappent un peu.



Partie orientale de la maison, restée en l'état encore aujourd'hui, option voulue par son propriétaire actuel, M. Gaston Guignard.

Pour la suite et pour faire court, la maison de Jacques-David Rochat marchand sera vendue en 1840 à David Louis Rochat, lui aussi marchand, et qui plus est de fromage tout comme son prédécesseur. Ses fils dont David François lui succéderont. La maison sera alors partagée en deux et ainsi de suite jusqu'à nos jours où elle est toujours séparée en deux par le faîte, avec au côté nord Irène Darbellay, et au côté sud, la famille Guignard, descendance lointaine de Annette Rochat et de Constant Bélaz, prince consort.

La maison garde ses deux belles portes de grange à l'encadrement de pierre de taille, ses deux cartouches de 1763 naturellement, et surtout, toute son allure.

Quelques photos supplémentaires de l'intérieur, partie famille Guignard



Plaque de cheminée installée à la construction de la maison. Elle sera décapée pour retrouver une allure un peu plus esthétique. L'embardouflée de vernis beige était presque de rigueur dans nos vieilles maisons, considérant que cela amenait de la lumière.



Néanmoins les boiseries peintes avec soin apportaient un air de noblesse à l'intérieur.



Idem pour cette chambre à coucher.



Le bois brut est sympathique, mais il est vrai qu'il mange la lumière. Quel système de chauffage pouvait-on apporter à ces vieilles maisons, si ce n'est les fourneaux à mazout.



Autre chambre à coucher. On aperçoit à gauche un travail de décapage inachevé. Dans certains cas il vaut mieux laisser la peinture que de tenter de retrouver un fond plein de nœuds qu'il est quasi impossible de rendre à sa forme première.



Photo du salon. Rochat, photo Claudine Glauser. C'est ici même qu'avaient lieu les assemblées de darbystes de la famille Pitôme.



Un volet de crèche vu à la fourragère. L'apparition de murs en briques n'est naturellement pas d'origine alors que tous les éléments de la grange et de l'écurie étaient en bois.



Une crèche vue de l'intérieur de l'écurie.